

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 03 Septembre 2021

L'an deux mil-vingt-un, le vendredi trois Septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au foyer Rural de Prunay le Temple - 1bis Rue du Bois de Prunay sous la Présidence de Monsieur Jean MYOTTE Maire, suite à la convocation en date du trente Aout deux mil vingt un, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie (séance à huis clos compte tenu de la situation sanitaire).

Etaient présents : Messieurs Jean MYOTTE ; Guillaume MANGIN ; Philippe MARTIN ; Thierry DELAGE ; Madame Valérie LA DUCA ; Christine MENU.

Absents : Jean François BONNIN (ayant donné son pouvoir à Monsieur Philippe MARTIN) ; Annie MARTIN (ayant donné son pouvoir à Monsieur Jean Myotte) ; Eva CUSENIER (ayant donnée sont pouvoir à Monsieur Jean Myotte) ; Alain TANDRE.

Secrétaire de séance : Philippe MARTIN

I- Approbation des procès-verbaux du 11 juin 2021 :

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2021 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents ce jour.

II- Contrat de travail de Mesdames Christelle FRENOD et Barbara BOISSONNET : (2021-16)

Monsieur le Maire propose le renouvellement du contrat de travail annualisé concernant Madame Christelle FRENOD (ATSEM) et de Madame Barbara BOISSONNET en catégorie C. Leurs nombres d'heures travail est de 7h30 par jour sur 4 jours par semaines.

La rémunération étant annualisée le nombre d'heures payées mensuellement est de 23 heures par semaine.

Les membres du conseil approuvent cette proposition.

III- CIG convention conseil en urbanisme : (2021-17) :

Monsieur le Maire, propose au conseil de renouveler la convention d'assistance en Urbanisme que nous avons avec le CIG.

La complexité juridique de l'urbanisme fait que nous n'avons pas toutes les compétences requises d'une part et que d'autre part, un regard extérieur et compétent en la matière constitue une garantie supplémentaire sur ces dossiers parfois complexes.

Ces prestations d'urbanisme sont facturées 46euros par heure de travail pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour signer le renouvellement de la convention avec le CIG.

IV- SIRYAE : (2021-18)

Maire le Maire informe, que de nouvelles communes (les communes de Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric) souhaitent rejoindre le SIRYAE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-18,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu la délibération n° D640-2021 du SIRYAE en date du 8 juillet 2021 approuvant les demandes d'adhésion des communes de Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric au SIRYAE,

Considérant que le périmètre syndical peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État, par l'adjonction de communes nouvelles, sous réserve de l'absence d'opposition de plus du tiers des organes délibérants des membres,

Considérant la nécessité pour les communes adhérentes au SIRYAE de se prononcer sur l'adhésion des communes de Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric au SIRYAE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ***Approuve l'adhésion des communes de Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric au SIRYAE.***

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil.

V- Rentré des classes :

La rentrée des 2 classes c'est bien passé.

En plus des 2 enseignantes et de l'ATSEM un enseignant à mi-temps a été affecté à l'école par l'académie pour soutenir les enseignantes dans leur travail.

Pour rappel :

- 1ère classe de 17 élèves :
 - PS 6
 - MS 3
 - GS 4
 - CP 4

- 2ème classe de 26 élèves :
 - CE1 4
 - CE2 5
 - CM1 10
 - CM2 7

VI- Pacte de gouvernance CCPH / COMMUNE :

Monsieur le Maire indique que la loi du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à proximité de l'action publique a institué la possibilité de réaliser un pacte de gouvernance, après chaque renouvellement des conseils municipaux, afin d'associer les élus municipaux, au fonctionnement des EPCI à fiscalité propre, cette disposition est inscrite à l'article L5211-11-2 du code Général des Collectivités Territoriales.

9 commissions thématiques, ont été instituées par le conseil communautaire, dont Monsieur le Maire donne la liste :

Après en avoir délibéré, Les membres du municipal expriment leur souhait de participer aux travaux des commissions suivants :

- Ruissellements / inondations : (Philippe MARTIN)
- Développement économique : (Thierry DELAGE)
- Attribution de logements sociaux : (Christine MENU)
- Voirie : (guillaume MANGIN)
- Affaires scolaires : (Valérie LA DUCA)

VII- Projets d'investissements :

1) Réduire la vitesse à l'entrée de la Rue du Bois de Prunay en provenance de Tacoignières : Après discussion, proposition de réduire l'espace visuel afin de réduire la vitesse des automobilistes.

2) Rue Georges Pompidou changement des lampadaires et passage au LED.

3) Installation d'un miroir Rue de l'Eglise dans le virage après le pont.

VIII- Point sur le 13 bis Rue du bois de Prunay :

Monsieur le Maire indique que la CCPH refuserait de prendre dans le réseau des voies communautaires l'impasse de la rue du Bois de Prunay dans son état actuel. De ce fait, si l'impasse du 13 bis Rue du Bois de Prunay devait être reprise par la commune, cela impliquerait que dans un premier temps les travaux de réfection de voirie et d'éclairage public soient à sa charge ce qui nécessite d'être évalué.

IX - Site internet de la commune :

Le maire fait part de l'évolution et du travail de Mesdames Eva CUSINIER ET et Véronique POUPLIER. Celles-ci proposent d'envoyer un projet dans la semaine 37 aux conseillers qui participent au comité « site internet ». Monsieur le Maire propose une réunion de ce comité pour examiner le projet avec Thierry DELAGE ; Valérie LA DUCA ; Jean MYOTTE ; Eva CUSINIER.

Rendez-vous mardi 21 septembre 2021 à 17h30.

X - Election Présidentielles et législatives :

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseils les dates de ces élections afin que les conseils bloquent impérativement ces dates dans leurs agendas.

- Présidentielle les 10 et 24 Avril 2021
- Législatif les 12 et 19 Juin 2021

XI - Questions diverses :

1- Valérie LA DUCA représentante du Comité des Fêtes informe le conseil que le comité souhaite organiser une soirée « tagine » le 16 Octobre 2021.

Monsieur le Maire indique qu'il y n'a pas de problème, sauf à bien respecter les consignes sanitaires en vigueur.

Prochaine séance le jeudi 14 octobre 2021 à la maire à 20h30

Fin de la séance à 22h05